



## JARDIN COLLECTIF SOLIDAIRE NOURRITURE GRATUITE POUR TOUS

Rencontre préparatoire du jardin collectif solidaire

Le 24 mai, à 19 h, à la salle communautaire au 1262, chemin de Mille-Isles


Le jardin de Mille-Isles est un **jardin collectif** et **solidaire** c'est-à-dire que tout le monde peut mettre la main à la pâte et la récolte est offerte gratuitement à tous.

Les Pouces verts d'Argenteuil nous offrent la chance de retrouver **madame Véronique Gagné**, agronome, comme soutien technique. Également présente lors de cette soirée, **madame Marilou Adam**, technicienne en diététique. Elle nous donnera un coup de pouce pour la transformation et la conservation des aliments.

Des citoyens offriront différentes sessions de formation au cours de l'été, en voici quelques-unes :

- Le jardinage à l'échelle du terrain, au-delà du bio Habitats favorables pour la biodiversité par monsieur Mathieu Madisson
- La plantation d'arbres fruitiers dans le parc Hammond-Rodgers
- Coop d'achat de produits biologiques par monsieur Charles Lapointe
- La transformation et la conservation par mesdames Marilou Adam et Darina Bélanger



**Important :** Inscrivez-vous auprès de **madame Nathalie Bouchard** au 450 438-2958 poste 2608 ou [nbouchard@mille-isles.ca](mailto:nbouchard@mille-isles.ca) et **laissez-nous votre adresse courriel** afin que nous puissions vous communiquer les dates et les sujets des différentes activités. L'information sera aussi en ligne sur le site de la Municipalité et sur la page  Facebook des Pouces verts d'Argenteuil.



# MOT du MAIRE

Édition mai 2016

Bonjour à toutes et à tous,

Dans les mois qui ont suivi notre élection, le conseil et moi, avons annoncé notre volonté d'offrir une caserne pour le Service de sécurité incendie aux contribuables de Mille-Isles qui habitent dans le secteur est. Nous avons analysé divers scénarios. Nous avons rencontré à quelques reprises les représentants des citoyens du secteur est, avec qui nous avons eu des échanges francs et respectueux. Je les remercie de leur implication.

Aujourd'hui, je vous annonce que ce projet, qui nous tient particulièrement à cœur, a eu un dénouement heureux à la suite de nos discussions dans les derniers mois avec la Ville de Saint-Jérôme concernant l'offre d'un Service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité équivalent pour tous les contribuables peu importe où ils habitent.

Nous avons loué, de la Ville de Saint-Jérôme, pour un minimum de trois (3) ans, un espace dans la caserne du secteur Bellefeuille. Une des deux autopompes de première ligne y sera localisée en permanence.

C'est dire que les propriétaires du secteur de Mille-Isles est, soit les lacs Massie, Paul, Robert et le chemin Mille-Isles jusqu'à 8 km de la caserne du secteur de Bellefeuille pourront renégocier leur prime d'assurance en matière d'incendie grâce à l'optimisation de la couverture de risque par le Service de sécurité incendie.

Depuis notre arrivée au conseil de la Municipalité, nous avons mis temps et énergie afin que tous puissent bénéficier de la meilleure protection, tout en considérant la capacité de payer de chacun.

Il y a quelques mois, la Municipalité de Mille-Isles a amorcé une démarche à cet effet. Les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth ont accepté de participer et de financer avec nous une étude visant à établir une meilleure protection et un meilleur Service de sécurité incendie pour les contribuables des trois (3) municipalités.

Le rapport de cette étude doit nous être déposé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Cette démarche s'est inscrite dans la réflexion de la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie imposé aux MRC de la province en vertu de la Loi sur la sécurité incendie. À titre de maire et membre du conseil de la MRC d'Argenteuil, j'ai été désigné par ce dernier comme membre du comité de révision ainsi que président de la commission lors de la consultation publique qui s'est tenue le 23 mars 2016, à Lachute.

Du nouveau schéma de couverture de risque en sécurité incendie se dégage la volonté d'optimiser la protection des personnes et des biens au meilleur coût possible. Notre plan de mise en œuvre pour y parvenir y est précisé.

Cela nécessite de s'ouvrir aux autres municipalités non seulement pour y convenir d'ententes d'entraide en cas de sinistre, mais pour établir une véritable collaboration tant pour les achats que pour la compatibilité des équipements.

Comme vous pouvez le constater le conseil tout comme moi œuvrons dans le meilleur intérêt des Mille-Isloises et des Mille-Islois, et sommes toujours ouverts à vos suggestions et commentaires.

Dans moins d'un mois, l'été 2016 s'installera avec sa chaleur, son soleil et sa verdure. L'épanouissement de la nature m'amène à nous rappeler que nous en faisons partie et que si nous voulons conserver cet environnement nous avons des gestes à poser au quotidien.



# MOT du MAIRE

Édition mai 2016

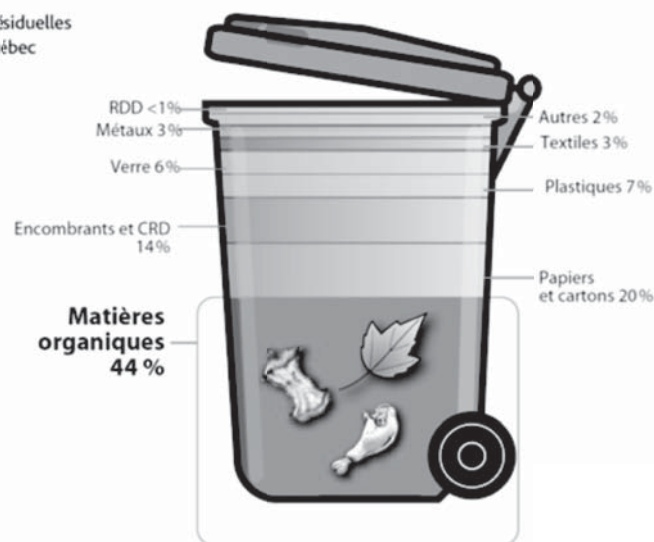
La MRC d'Argenteuil finalise l'adoption de son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce nouveau plan nous incite à titre de Municipalité de la MRC à nous doter de moyens qui nous permettront d'atteindre des objectifs déterminés par le gouvernement du Québec. L'objectif prioritaire est de réduire de manière significative ce que chaque citoyen de la MRC génère en vidange annuellement, soit 821 kilos qui sont enfouis au lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-André-d'Argenteuil. Le PGMR propose de réduire ce chiffre à 700 kilos par habitant d'ici 2022.

Si chacun de nous mettait plus d'emphasis à la gestion de ses résidus en s'impliquant collectivement à mettre en place des moyens pour y parvenir, les municipalités de la MRC épargneraient globalement plus de 2 millions de dollars par année.

Le conseil vous invite à recycler. Il porte à votre attention que seules les matières recyclables (verre, plastique, carton et métal) vont dans le bac bleu. Les débris de construction (bois, briques, ciment, etc.) vont à l'écocentre « Les Bons Voisins ». Nous acceptons avec plaisir toutes vos suggestions en ce qui concerne les matières compostables.

D'ici 2022, aucune matière compostable ne devrait être acheminée au site d'enfouissement (LET). Ces matières organiques sont végétales et animales. La plupart de celles que l'on retrouve dans le bac vert ont des résidus de table ou des restes liés à l'alimentation. Elles représentent 44 % du poids du bac vert.

Composition des matières résiduelles  
du secteur résidentiel au Québec  
(sans les boues)



Dans une Municipalité rurale comme la nôtre, devrait-on privilégier le compostage domestique pour atteindre l'objectif? Devrait-on prévoir une 3<sup>e</sup> collecte porte à porte pour des bacs bruns? À quelle fréquence? Sur l'ensemble du territoire ou sur les parties plus densément peuplées avec l'imposition d'une taxe de secteur? Les résidents des autres secteurs s'engagent-ils à faire leur compost et à s'équiper de composteur domestique? Est-il possible de mettre en place seule ou avec des municipalités voisines un site de compostage communautaire? Comment redistribuer le compost, et à quel prix? Nos résidus seraient-ils une richesse insoupçonnée?

Voilà quelques matières à réflexion afin de mieux participer à un meilleur équilibre environnemental, au meilleur coût possible.

Nous y travaillons et sommes toujours ouverts aux suggestions qui ont pour objectif : l'amélioration de la vie collective.

Bon été à toutes et à tous!

*Michel Boyer*, maire



## L'été est arrivé et il est temps d'installer le quai

Sachez qu'afin de préserver les bords de l'eau, la qualité de l'eau et l'intimité des lieux, une réglementation est applicable :

Un maximum de un (1) quai de vingt (20) mètres carrés est autorisé par propriété. Il doit être situé dans les limites de la propriété, en appliquant les marges prévues à la réglementation. L'utilisation de flotteurs de métal (barils) ou de matériaux pouvant se dégrader est interdite. Finalement, l'utilisation de bois traité est également interdite. Tout ça dans le but de préserver votre lac!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec **monsieur David Roy**, inspecteur en bâtiment, au **450 438-2958 poste 2607**.

## Protégez votre rive, protégez votre eau!

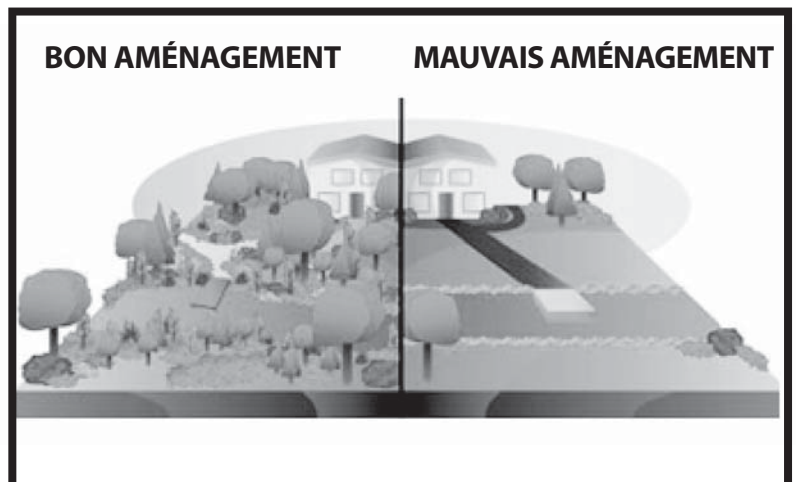
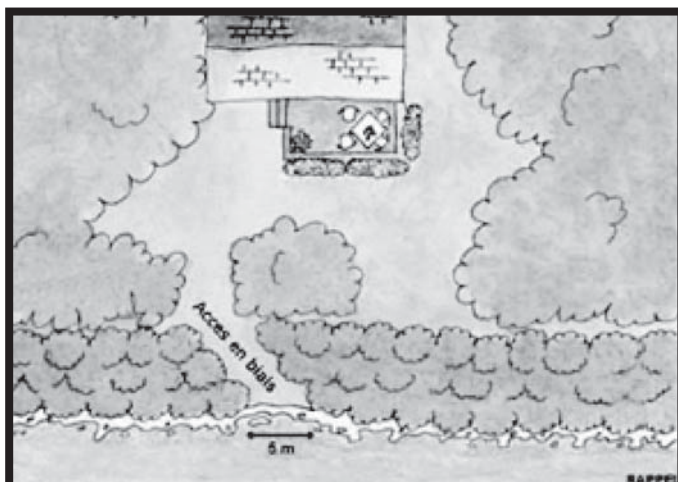
La protection de la rive est cruciale pour assurer un plan d'eau en santé. La bande riveraine joue plusieurs rôles : régulation de la température de l'eau, filtration, stabilisation, rétention et habitat pour la faune et la flore.

Afin de protéger la qualité de l'eau et la santé de nos lacs, tous les riverains doivent respecter une bande de protection de 15 mètres autour des lacs et des milieux humides. De ce fait, aucun travail ou ouvrage n'est permis dans cette zone de protection riveraine, sauf quelques exceptions et nécessitant un certificat d'autorisation émis par la Municipalité.

La bande riveraine doit être laissée à l'état naturel sur toute sa largeur à l'exception de l'accès au lac, qui doit être d'une largeur maximale de 5 m. L'accès doit être en biais ou sinueux afin de ralentir la vitesse de l'eau de ruissellement. L'aménagement de la bande riveraine est possible avec une bonne planification et des espèces végétales indigènes.

**SOYEZ ALERTE!** L'inspection des rives de la Municipalité sera effectuée cet été. Si vous voyez **madame Nathalie Bouchard**, responsable de l'environnement, n'hésitez pas à l'aborder pour lui poser des questions à propos de votre bande riveraine!

Vous pouvez aussi la joindre au **450 438-2958 poste 2608** ou [nbbouchard@mille-isles.ca](mailto:nbbouchard@mille-isles.ca) pour de plus amples renseignements.





# URBANISME

Édition mai 2016

## Changement de la réglementation

La Municipalité de Mille-Isles a adopté son règlement de zonage RU.02.2011 en 2012. Voici quelques modifications qui ont été apportées depuis, afin de répondre aux demandes grandissantes des citoyens :

- La superficie des garages non attenants (détachés) est passée de 60 mètres carrés à 90 mètres carrés ou à la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal + 50 %;
- Des dispositions différentes ont été créées pour les logements accessoires de type garçonnière (bachelor) et intergénérationnel. Ces normes sont donc beaucoup plus accessibles à une famille souhaitant un logement intergénérationnel;
- Les remises doivent maintenant être implantées à une distance minimale de 5 mètres des lignes de propriété, contrairement au règlement d'origine qui prescrivait que la distance à respecter était celle à la grille des spécifications de chacune des zones (entre 6 et 20 mètres).

Dans tous les cas, un certificat d'autorisation doit être émis par la Municipalité. Pour connaître la documentation à fournir, n'hésitez pas à communiquer avec **monsieur David Roy**, inspecteur en bâtiment, au **450 438-2958 poste 2607**.

## Piscine et spa

Le beau temps est à nos portes et la saison de la baignade approche.

Vous avez une piscine ou un spa? Soyez vigilant, un accident est si vite arrivé. La porte de la clôture protégeant l'accès à la piscine doit être fermée et le système de verrou enclenché. Pour l'ajout d'une piscine, n'oubliez pas d'obtenir votre permis avant l'installation. Des normes d'implantation sont applicables, et il fera plaisir au Service de l'urbanisme de vous en informer.

Bonne baignade!

## Installation sanitaire

Étant en milieu rural, chacune des propriétés dispose d'un système sanitaire. Il est donc important d'en prendre soin, afin de ne pas contaminer l'environnement. À la suite des inspections effectuées par les technologues, de 2008 à 2014, de nombreux avis ont été envoyés afin de faire remplacer les systèmes désuets et non conformes. De tous les avis envoyés, environ 80 systèmes sanitaires ont été changés et mis aux normes, ce qui démontre que les Mille-isloises et Mille-islois sont soucieux de leur environnement, le tout pour un bien individuel et collectif. La Municipalité continue de faire ses suivis dans le but de préserver notre qualité de vie. N'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'environnement pour toute question relative aux systèmes sanitaires.

## Programmes gouvernementaux d'aide financière

Le gouvernement du Québec a mis sur pied différents programmes d'aide financière pour aider les citoyens à améliorer leur milieu de vie :

- *Rénoclimat* offre des conseils et de l'aide financière en rénovation écoénergétique résidentielle;
- *Novoclimat 2.0* permet la construction d'habitations neuves à haute performance énergétique et assure des économies de 20 % sur la facture d'énergie des propriétaires;
- *Chauffez vert* offre une aide financière allant jusqu'à 1 525 \$ pour la conversion de systèmes de chauffage résidentiel au mazout à une énergie renouvelable.

Pour de plus amples renseignements, consultez [www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca](http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca) ou [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).



# ENVIRONNEMENT

Édition mai 2016

## Que puis-je mettre dans mon bac?

Si vous avez des doutes sur quoi et comment recycler, visitez le site Internet de Tricentris, vous y trouverez une grande quantité de trucs et d'astuces afin de mieux récupérer : <http://www.tricentris.com/dans-mon-bac/>

## Capsules Nespresso : nouvelle matière acceptée dans votre bac!

Un projet pilote a débuté ce printemps chez Tricentris. Vous pouvez désormais recycler vos capsules de café Nespresso! Vous n'avez qu'à emmagasiner vos capsules dans le sac vert fourni par Nespresso, et une fois bien rempli et scellé, le déposer directement dans votre bac de recyclage.



## Mythe

Si vous n'êtes pas certain qu'une matière est recyclable, il est préférable de la mettre dans le bac bleu?

**FAUX :** Les gaffes du bac ne cessent de s'accumuler dans les centres de tri. Ces matières non désirables peuvent causer des bris et même l'arrêt de la chaîne de tri. Vous pouvez déposer la plupart de ces matières à votre écocentre Les Bons Voisins au 40, chemin Sideline, à Gore.

## JE SUIS RECYCLABLE...

PAPIER ET CARTON



- Journaux, circulaires, revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres, bottins téléphoniques
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>MD</sup>)

PLASTIQUE



- Tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés avec les symboles suivants :



- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules d'emballage\*

*\*En raison de la difficulté des marchés pour le recyclage de ces matières en particulier, Tricentris vous encourage à en réduire votre consommation et favoriser leur réutilisation avant de les déposer dans le bac.*

MÉTAL



- Papiers et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Canettes consignées

VERRE



Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur

## JEU-QUESTIONNAIRE

En combien de temps un sac de plastique se dégrade-t-il dans la nature?

- a) Moins de 50 ans
- b) 100 ans
- c) 400 ans et plus



**Réponse :** c) environ 400 ans selon les conditions du milieu où il se trouve. La meilleure solution afin de contre le problème des sacs de plastique est bien sûr de cesser leur utilisation. Vous pouvez également les réutiliser avant de les mettre dans votre bac bleu.



# INFORMATION

Édition mai 2016

## Hommage à nos pionniers

Au cours des six derniers mois, la Municipalité de Mille-Isles a perdu trois citoyens :

Le 29 novembre 2015, **monsieur Lincoln Dawson** est décédé à l'âge de 77 ans. Lincoln a travaillé pour la Municipalité, au Service des travaux publics, pendant environ 30 ans. Son travail a été apprécié tout comme sa jovialité.

Le 30 décembre 2015, **monsieur James Dawson** est décédé à l'âge de 56 ans. James a été pompier volontaire et par la suite, il a été le chef du Service de sécurité incendie. Il a travaillé pour le développement de ce service en ayant la collectivité à cœur.

Le 29 janvier 2016, **monsieur Gordon Ward** est décédé à l'âge de 64 ans. Gordon a également été pompier volontaire. À l'époque où il y avait des activités sportives d'organisées dans la Municipalité, il était très impliqué. Il a aussi participé à la construction de la caserne.

## Entraînement en plein air gratuit au parc Hammond-Rodgers

Vous voulez être en santé, améliorer votre cardio, perdre du poids ou raffermir vos muscles? Peu importe votre objectif, un entraîneur privé sera au parc Hammond-Rodgers (stationnement de la patinoire) toutes les semaines dès le mois de juin :

- Musculation :  
les mardis du 7 juin au 23 août 2016
- Initiation à la course par intervalle :  
les jeudis du 9 juin au 25 août 2016



## RÉSERVE SCOUTE TAMARACOUTA

- Garçons et filles
- Adapté aux besoins spéciaux
- Situé au cœur des Laurentides
- Ouvert à tous
- De 5 à 17 ans

### Activités :

- Artisanat
- Randonnées
- Divertissements thématiques en plein air
- Sports nautiques
- Mur d'escalade

- Écologie
- Survie
- Grandes aventures hors site



Contactez-nous maintenant :  
**1 866 438-4096**  
reservations@tamaracouta.com

Camping  
résidentiel  
pour 5 à 17 ans

du 3 juillet  
au 12 août

Camp de Jour  
de 5 à 15 ans,

du 3 juillet  
au 19 août

Programme  
animateur en formation

De 14 à 16 ans,  
prog. de 7 semaines  
du 3 juillet au  
15 août



**fait relâche pour l'été,  
de retour  
le 12 septembre 2016.**





# INFORMATION

**URGENCE : 911**

## Vos élus municipaux



**Michel Boyer, maire**  
[mboyer@mille-isles.ca](mailto:mboyer@mille-isles.ca)  
Poste 2621



**André Durocher, siège no 1**  
Voirie et infrastructures  
[adurocher@mille-isles.ca](mailto:adurocher@mille-isles.ca)  
Poste 2625



**Howard Sauvé, siège no 2**  
Urbanisme et Environnement,  
Comité consultatif d'urbanisme  
[hsauve@mille-isles.ca](mailto:hsauve@mille-isles.ca)  
Poste 2626



**Fred Beaudoin, siège no 3**  
Maire suppléant  
Sécurité civile et publique  
[fbeaudoin@mille-isles.ca](mailto:fbeaudoin@mille-isles.ca)  
Poste 2623



**Dawn Charles, siège no 4**  
Communications avec les citoyens  
[dcharles@mille-isles.ca](mailto:dcharles@mille-isles.ca)  
Poste 2627



**David Hudson, siège no 5**  
Bâtiments municipaux  
[dhudson@mille-isles.ca](mailto:dhudson@mille-isles.ca)  
Poste 2624



**Brenda Dawson, siège no 6**  
Loisirs et culture, Tricentris  
[bdawson@mille-isles.ca](mailto:bdawson@mille-isles.ca)  
Poste 2622

## Services municipaux 450 438-2958

● **Sarah Channell**  
Directrice générale  
[schannell@mille-isles.ca](mailto:schannell@mille-isles.ca)

● **Josée Hébert**  
Greffière et  
secrétaire-trésorière adjointe  
Poste 2610  
[jhebert@mille-isles.ca](mailto:jhebert@mille-isles.ca)

● **Sonia Legault**  
Commis à la comptabilité  
Poste 2601  
[comptabilite@mille-isles.ca](mailto:comptabilite@mille-isles.ca)

● **Chrystine Slight**  
Technicienne administrative  
Poste 2600  
[cslight@mille-isles.ca](mailto:cslight@mille-isles.ca)

● **Andrée-Ann LaRocque**  
Directrice du Service d'urbanisme  
et environnement  
Poste 2602  
[alarocque@mille-isles.ca](mailto:alarocque@mille-isles.ca)

● **David Roy**  
Inspecteur en urbanisme  
et en environnement  
Poste 2607  
[droy@mille-isles.ca](mailto:droy@mille-isles.ca)

● **Nathalie Bouchard**  
Responsable de l'environnement  
et des loisirs municipaux  
Poste 2608  
[nbouchard@mille-isles.ca](mailto:nbouchard@mille-isles.ca)

● **Marc Auclair**  
Contremaître voirie  
municipale et travaux publics  
[mauclair@mille-isles.ca](mailto:mauclair@mille-isles.ca)

● **Alain Charbonneau**  
Directeur Service incendie  
[acharbonneau@mille-isles.ca](mailto:acharbonneau@mille-isles.ca)



### PATROUILLE CANINE A. ROY

**1-800-950-4280**

[patrouillecanine@hotmail.com](mailto:patrouillecanine@hotmail.com)

## Calendrier des séances ordinaires du conseil 2016

- |              |               |              |
|--------------|---------------|--------------|
| • 13 janvier | • 1 juin      | • 2 novembre |
| • 3 février  | • 6 juillet   | • 7 décembre |
| • 2 mars     | • 3 août      |              |
| • 6 avril    | • 7 septembre |              |
| • 4 mai      | • 5 octobre   |              |

## Horaire du bureau municipal

**7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours semaine • Sans interruption**

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- |                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| • Jour de l'an                    | • Fête du travail  |
| • 2 janvier                       | • Action de Grâces |
| • Vendredi Saint                  | • 24 décembre      |
| • Lundi de Pâques                 | • Noël             |
| • Journée nationale des patriotes | • 26 décembre      |
| • Fête nationale du Québec        | • 31 décembre      |
| • Fête du Canada (lundi)          |                    |

## LISTE D'ENVOI DE MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES – COMMENT S'INSCRIRE?

Vous désirez faire partie de la liste d'envoi de messages d'intérêt public en provenance de la Municipalité de Mille-Isles?

Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sur l'icône à droite de l'écran.



INSCRIPTION  
LISTE D'ENVOI

Vous recevrez un message d'accueil pour confirmer que vous avez été ajouté à la liste d'envoi.